



**Pour avoir l'assurance
d'être entendu et défendu**

***TRAVAILLER ENSEMBLE
À LA PROSPÉRITÉ DU QUÉBEC***
LA PERSPECTIVE DU MILIEU DES AFFAIRES

**Commentaires du Conseil du patronat du Québec
au ministre des Finances du Québec
dans le cadre des consultations prébudgétaires 2004-2005**

TABLE DES MATIÈRES

1) LES CONSTATS	2
▪ <i>L'état de l'économie québécoise</i>	2
▪ <i>La productivité et l'emploi sont les déterminants majeurs de la prospérité et du niveau de vie</i>	4
2) LES PRIORITÉS DU CPQ POUR RELEVER LES DÉFIS DES DIX PROCHAINES ANNÉES	6
▪ <i>La priorité à l'économie en se dotant d'une vision et d'un plan d'action à court, moyen et long termes</i>	6
▪ <i>L'accroissement de la productivité</i>	7
○ <i>Comblent l'écart entre le Québec et ses voisins en matière d'investissement en machines et matériel</i>	8
○ <i>Une fiscalité plus compétitive passe par un plan d'abolition de la taxe sur le capital</i>	9
○ <i>Une aide aux entreprises, teintée de pragmatisme</i>	10
○ <i>L'amortissement accéléré, une mesure qui a déjà fait ses preuves</i>	12
○ <i>Un investissement nécessaire dans le capital humain</i>	13
▪ <i>Promouvoir la création d'entreprises</i>	14
▪ <i>Encourager les personnes à participer davantage au marché du travail, notamment par un marché du travail plus flexible et plus fluide</i>	15
▪ <i>Réduire la taille de l'État</i>	17
▪ <i>Gérer la dette de manière responsable et transparente</i>	18
3) LES SOURCES DE FINANCEMENT	20
4) LE FARDEAU FISCAL DES CONTRIBUABLES QUÉBÉCOIS	22
▪ <i>Le fardeau fiscal des contribuables doit être définitivement allégé</i>	22
▪ <i>Il faut revoir la cohérence globale de l'impôt sur la fiscalité des particuliers</i>	23
▪ <i>Des principes importants pour le CPQ</i>	24
▪ <i>Les baisses d'impôt ne doivent pas nous ramener à des déficits budgétaires</i>	24
CONCLUSION.....	25
▪ <i>Informez la population</i>	25
▪ <i>Mettez le cap sur la croissance</i>	25
▪ <i>Un Conseil de la prospérité</i>	26

ANNEXE

Provincial Aggregate Effective Tax Rates in Comparison with the United States, 2003



TRAVAILLER ENSEMBLE
À LA PROSPÉRITÉ DU QUÉBEC
LA PERSPECTIVE DU MILIEU DES AFFAIRES

**Commentaires du Conseil du patronat du Québec
au ministre des Finances du Québec
dans le cadre des consultations prébudgétaires 2004-2005**

Monsieur le Ministre, vous nous avez transmis un document de consultations prébudgétaires dans lequel vous dressez un portrait de la dynamique des finances publiques au Québec afin de nourrir nos réflexions en vue du prochain budget. À cet effet, vous nous demandez également de réfléchir sur un horizon plus long et d'identifier quelles sont, pour l'organisation que nous représentons, les priorités afin de relever les défis des dix prochaines années, les sources de financement que nous privilégions pour répondre aux besoins de la société, les positions que nous soutenons concernant le fardeau fiscal des contribuables ainsi que notre opinion relative à la simplification du fardeau fiscal.

Le document que nous vous soumettons présente la perspective du milieu des affaires en rapport à ces questions. Nous faisons d'abord un constat très semblable au vôtre sur l'état de la situation économique du Québec. Nous présentons, par la suite, les priorités du Conseil du patronat du Québec (CPQ) pour relever les défis futurs et nous insistons particulièrement sur la nécessité de mettre le cap sur la croissance et la productivité. La troisième section aborde brièvement la problématique des sources de financement alors qu'à la quatrième section, nous discutons plus amplement de celle du fardeau fiscal des contribuables québécois, et plus brièvement de la simplification de la fiscalité. Nous concluons cet exercice en rappelant que nous sommes prêts à travailler de manière concrète avec l'ensemble des acteurs québécois à relever les défis économiques du Québec pour la prospérité de tous.

1) LES CONSTATS

▪ *L'état de l'économie québécoise*

L'économie du Québec est précaire, même si elle s'est assez bien comportée ces deux dernières années.

Nous ne reprendrons pas ici les données présentées par le ministère des Finances dans le cadre de ces consultations, mais il est clair qu'au plan économique le Québec a encore un rattrapage à faire avec le reste du Canada et en particulier avec l'Ontario, son voisin immédiat. Les retards en matière de niveau de vie, de productivité et d'emploi avec le reste du Canada ne sont pas comblés et l'avenir est incertain. Selon nous, du CPQ, l'économie du Québec est précaire, même si elle s'est assez bien comportée ces deux dernières années.

En effet, la hausse récente du dollar canadien affecte les exportations québécoises et la reprise américaine spectaculaire du dernier trimestre n'annulera pas nécessairement l'effet déprimant de cette hausse. L'arrivée de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la concurrence accrue qu'elle engendre, menacent également le Québec. Dans ce contexte, les entreprises ont fort à faire pour relever les défis énormes aux chapitres de la productivité et de la compétitivité.

L'évolution démographique du Québec pose des défis sans précédent aux entreprises québécoises qui auront d'énormes difficultés à remplir leur mission au plan de la création de la richesse collective.

L'évolution démographique du Québec pose des défis sans précédent aux entreprises québécoises qui auront d'énormes difficultés à remplir leur mission au plan de la création de la richesse collective. On ne parle pas assez de ces considérations démographiques pour l'avenir du Québec, lesquelles, par ailleurs, sont uniques en Amérique du Nord. Le Québec est atteint du même mal que les Japonais et les Européens. Le CPQ est très préoccupé par cette question. D'une part, le vieillissement de la population active se traduira par d'importants départs à la retraite qui risquent de causer des pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs névralgiques pour l'économie québécoise. Les entreprises doivent agir aujourd'hui pour en minimiser l'impact sur la croissance. D'autre part, le milieu des affaires aura à penser à sa propre relève; entre autres, il faudra augmenter le nombre

d'entrepreneurs pour combler les postes vacants et, aussi, pour augmenter le taux de création d'entreprises. Et, enfin, les entreprises devront tout mettre en œuvre pour améliorer la productivité si on veut maintenir le niveau de vie des Québécois.

Les questions démographiques posent également des défis au ministre des Finances.

Les questions démographiques posent également des défis au ministre des Finances. Il sera de plus en plus difficile, dans un avenir rapproché, de financer nos services publics dont les coûts au chapitre de la santé et des services sociaux risquent d'exploser. Le maintien de l'équilibre budgétaire risque d'être sérieusement compromis sans une croissance économique vigoureuse. La croissance économique québécoise doit être d'autant plus énergique si, à la fois, le Québec veut pouvoir s'offrir des services de santé et de sécurité sociale de bonne qualité, s'il veut réduire le fardeau fiscal des contribuables et, en même temps, réduire la dette du Québec. Si la croissance économique n'est pas au rendez-vous, les problèmes financiers du gouvernement du Québec seront majeurs.

Si la croissance économique n'est pas au rendez-vous, les problèmes financiers du gouvernement du Québec seront majeurs.

Le niveau de vie de l'ensemble des Québécois est inextricablement lié à celui de la croissance économique du Québec. À ce chapitre, les entreprises québécoises ont un rôle majeur à jouer afin de soutenir, voire augmenter, cette croissance. Elles doivent réussir à produire et à exporter des produits de qualité qui pourront affronter honorablement la concurrence étrangère. La flambée du dollar canadien et la perspective qu'il franchisse le cap des 80 cents américains préoccupent les analystes financiers. En effet, même si l'acquisition d'équipement étranger est devenue plus abordable pour les entreprises canadiennes, il n'en reste pas moins que l'impact direct de la remontée du dollar est une diminution de la compétitivité des produits et des services canadiens et québécois. Les entreprises doivent donc être épaulées par des politiques et des stratégies gouvernementales incitatives. Le sort des gouvernements, des entreprises, de la main-d'œuvre québécoise et de l'ensemble de la population du Québec est lié. Ces derniers participent à une même mission : assurer la survie économique du Québec pour aujourd'hui et pour demain.

Le sort des gouvernements, des entreprises, de la main-d'œuvre québécoise et de l'ensemble de la population du Québec est lié. Ces derniers participent à une même mission : assurer la survie économique du Québec pour aujourd'hui et pour demain.

On doit plus que jamais dénoncer ce mythe que le Québec est désormais assez riche pour vivre de ses rentes et que la solution au problème de la pauvreté au Québec est uniquement une question de partage. En fait, si le Québec s'appauvrit, que serons-nous en mesure de partager vraiment? Quelle sera la réception que feront les générations futures d'un tel héritage économique?

De l'avis du CPQ, il est urgent d'agir maintenant si nous voulons protéger notre niveau de vie, autant pour les générations présentes que futures, tandis que la situation économique le permet. En effet, les changements structurels sont presque impossibles à réaliser en période de récession économique quand la préoccupation première des gouvernements est de sauver les meubles.

- ***La productivité et l'emploi sont les déterminants majeurs de la prospérité et du niveau de vie***

Depuis quelque temps, de nombreuses recherches universitaires ainsi que plusieurs autres émanant d'organismes privés ou du ministère des Finances ont décortiqué l'équation du niveau de vie afin de comprendre, notamment, pourquoi le niveau de vie est plus faible au Québec qu'en Ontario ou aux États-Unis. Récemment, le ministère des Finances du Québec publiait une analyse intéressante sur le sujet¹ qui montrait que le niveau de vie des Québécois atteignait 83,3 % de celui des Ontariens et, qu'à ce chapitre, le Québec n'a pas vraiment effectué de rattrapage depuis 20 ans avec l'Ontario. Cette même analyse montre que l'écart se creuse entre le Québec et les États-Unis, malgré un certain rattrapage effectué depuis le début des années 2000.

Si notre niveau de vie au Québec est inférieur à celui de l'Ontario, c'est que la productivité y est plus faible ainsi que l'emploi.

Plusieurs facteurs expliquent pourquoi il en est ainsi. Toutefois, l'étude du ministère des Finances montre qu'en 2002, 58 % de l'écart de niveau de vie entre le Québec et l'Ontario s'explique par une productivité du travail par heure plus faible au Québec. Le deuxième facteur en importance expliquant cet écart entre le

¹ Gouvernement du Québec. Ministère des Finances. *Analyse et conjoncture économiques*, volume 1, numéro 5, 2003.

Québec et l'Ontario est le taux d'emploi. En d'autres mots, si notre niveau de vie au Québec est inférieur à celui de l'Ontario, c'est que la productivité y est plus faible ainsi que l'emploi.

Or, l'évolution démographique prochaine menace le Québec tant en matière d'emploi que de productivité.

Or, l'évolution démographique prochaine menace le Québec tant en matière d'emploi que de productivité. En effet, si la population en âge de travailler diminue et que les gens actuellement en emploi prennent massivement leur retraite sans prévoir de relève, le risque est très élevé que des entreprises québécoises ferment leurs portes et que les perspectives d'embauche deviennent moins bonnes qu'actuellement. Certains penseront peut-être que les départs à la retraite diminueront d'autant le nombre de chômeurs. Il se pourrait plutôt que le contraire se produise car, très souvent, les personnes en chômage ne possèdent pas précisément les compétences recherchées. C'est pourquoi, dans le contexte, il faut se préoccuper de la disponibilité et des qualifications de la main-d'œuvre. Sinon, dans le cas où les pénuries de main-d'œuvre sont significatives, il y a peu d'intérêt pour les entreprises d'investir au Québec alors qu'à quelques kilomètres au sud ou à l'ouest, la main-d'œuvre demeurera relativement abondante.

Le ministère des Finances a calculé que, toutes choses étant égales par ailleurs, si, aujourd'hui, la démographie québécoise était ce qu'elle sera en 2016, le niveau de vie actuel diminuerait de 3,2 % par rapport à celui que nous connaissons en ce moment (2002), passant ainsi de 29 999 \$ par habitant à 29 040 \$. Cette nouvelle, sans être catastrophique, est d'autant plus désolante que le profil démographique québécois était, jusqu'à présent, la seule composante de l'équation du niveau de vie où le Québec avait un avantage sur l'Ontario et les États-Unis.

2) LES PRIORITÉS DU CPQ POUR RELEVER LES DÉFIS DES DIX PROCHAINES ANNÉES

- *La priorité à l'économie en se dotant d'une vision et d'un plan d'action à court, moyen et long termes*

Dans le contexte actuel, le gouvernement doit faire preuve de vision à moyen et long termes et ses actions à court terme doivent se moduler en fonction de cette vision. L'exercice budgétaire auquel il nous convie doit s'inscrire dans cette perspective. En effet, les défis auxquels le Québec est confronté vont bien au-delà d'un mandat électoral puisqu'ils sont structurels.

Il est impératif de se fixer des objectifs de résultats précis au plan économique.

À notre avis, il est impératif de **se fixer des objectifs de résultats précis** au plan économique. Le gouvernement a toujours été hésitant à se comparer et à se fixer des objectifs économiques explicites et mesurables. Pourtant, c'est la clé de nombreux succès d'entreprises privées, d'agences gouvernementales et de réussites économiques à l'échelle sectorielle et nationale.

En effet, « **l'art de se comparer** », que l'on appelle communément dans le jargon des initiés « **le benchmarking** », s'est développé considérablement depuis le début des années 90. Cette pratique a pris beaucoup d'importance dans des entreprises privées américaines et européennes. Elle a été implantée également dans le secteur public dans plusieurs pays (notamment en Angleterre, en Hollande, en Suède et en Allemagne). Depuis quelques années, cet outil de la performance a été adopté à l'échelle nationale par certains pays, dont le Danemark, la Hollande et l'Angleterre, et l'Union Européenne en fait la promotion auprès de ses pays membres. Nous sommes persuadés qu'un tel exercice serait utile pour le Québec; nous reviendrons sur ce thème à la fin de notre présentation.

Cet exercice de benchmarking ne saurait se faire sans qu'un cadre formel soit mis en place ... un Conseil de la prospérité, par exemple.

Cet exercice de benchmarking ne saurait se faire sans qu'un cadre formel soit mis en place. Un Conseil de la prospérité – dirigé par le ministère des Finances, par exemple, auquel participent les gens d'affaires, la main-d'œuvre et d'autres

personnes de la société civile – aurait pour mandat de guider les ministres clés du développement économique québécois afin d’atteindre les objectifs de résultats économiques pour le Québec. Au sein de ce conseil, les questions, les objectifs et les solutions pour accroître la productivité et, par conséquent la richesse collective québécoise, seraient étudiés en tenant compte, entre autres, de l’évolution démographique du Québec.

Pour le CPQ, il s’agit d’une idée novatrice qui encouragera le dialogue social et la transparence, non seulement lors d’exercices prébudgétaires, mais aussi tout au long de l’année. Des acteurs économiques, mieux informés, plutôt que de se présenter avec «une liste d’épicerie » de demandes adressées au gouvernement, seraient mieux à même de comprendre l’ampleur des enjeux économiques qui attendent le Québec.

- ***L’accroissement de la productivité***

Selon le CPQ, l’accroissement de la productivité constitue la priorité économique du Québec. La productivité québécoise – qu’on mesure par le PIB par heure travaillée – traîne non seulement derrière l’Ontario et les États-Unis, mais l’écart avec ces deux concurrents s’est creusé depuis les années 80.

Plusieurs facteurs influent sur le niveau de la productivité d’une entreprise, notamment la technologie utilisée, l’organisation du travail, les compétences et les qualifications des ressources humaines ainsi que le taux d’utilisation des capacités de production. À ces facteurs d’entreprise, il faut ajouter la structure industrielle qui peut expliquer qu’à productivité égale au niveau de l’entreprise, une région peut performer mieux qu’une autre si sa structure industrielle est composée d’entreprises à forte valeur ajoutée.

Si on veut accroître la productivité au Québec, chaque entreprise doit pouvoir améliorer sa performance et, au plan collectif, on doit encourager le développement de secteurs industriels qui présentent une forte productivité.

Nous voulons souligner au ministre des Finances qu’afin d’aider et inciter les entreprises – les PME comme les plus grosses – à concentrer leurs énergies à l’amélioration de leur performance, certains choix budgétaires et politiques s’imposent avec urgence.

L'entreprise qui veut améliorer sa performance doit pouvoir investir et implanter les meilleures technologies. Elle doit pouvoir jouir d'une bonne dose de flexibilité pour organiser le travail le plus efficacement possible et investir dans la formation de sa main-d'œuvre ainsi qu'en recherche et développement. À cet effet, nous voulons souligner au ministre des Finances qu'afin d'aider et inciter les entreprises – les PME comme les plus grosses – à concentrer leurs énergies à l'amélioration de leur performance, certains choix budgétaires et politiques s'imposent avec urgence.

- *Comblent l'écart entre le Québec et ses voisins en matière d'investissement en machines et matériel*

Une multitude de facteurs doivent être considérés quand une entreprise décide de maintenir ses opérations au Québec ou d'effectuer sa production ailleurs. L'entreprise soupèsera l'ensemble de ces facteurs, qu'ils soient de nature réglementaire, fiscale, qu'ils consistent en des subventions directes ou de l'aide fiscale ou, encore, qu'ils concernent les compétences de la main-d'œuvre, la culture du milieu de travail ou les services d'utilité publique et les infrastructures. Actuellement, les facteurs d'attraction ou de rétention des entreprises ne suffisent pas à combler l'écart qui se maintient entre le Québec et l'Ontario au chapitre de l'investissement privé en machines et matériel, et qui se creuse avec les États-Unis. En effet, le Québec franchit à peine le seuil de 2 000 \$/habitant de dépenses d'investissement privé en machines et matériel alors que ce ratio est presque le double aux États-Unis et de près de 3 000 \$/habitant chez les Ontariens.² Lorsque le gouvernement décide de resserrer ses dépenses – comme d'ailleurs nous lui demandons – et de réduire l'aide financière aux entreprises, il doit compenser autrement cette réduction dans les facteurs d'attraction et de rétention et cela, à plus forte raison que le Québec accuse un retard traditionnel au chapitre des investissements privés. Les choix qu'il fait ne doivent pas nuire à l'investissement.

Actuellement, les facteurs d'attraction ou de rétention des entreprises ne suffisent pas à combler l'écart qui se maintient entre le Québec et l'Ontario au chapitre de l'investissement privé en machines et matériel, et qui se creuse avec les États-Unis.

² *Investissement privé en machines et matériel*, document de consultations prébudgétaires – 2004-2005, p. 20.

Or, le dernier budget a supprimé pour 759 millions d'aide aux entreprises dont 304 millions de mesures fiscales touchant directement l'investissement privé³.

- *Une fiscalité plus compétitive passe par un plan d'abolition de la taxe sur le capital*

La fiscalité des entreprises québécoises doit devenir encore plus compétitive. Nous ne sommes pas d'accord avec le document présenté par le ministère des Finances qui dit que : « Le régime québécois d'imposition des sociétés est globalement compétitif, et ce, même si la taxe sur le capital élevée freine l'investissement ».

La compétitivité d'un régime fiscal n'est pas qu'une question de taux de taxation.

En effet, la compétitivité d'un régime fiscal n'est pas qu'une question de taux de taxation. Les taux de taxation sur le revenu des entreprises québécoises sont peu élevés, comparativement à ceux des autres provinces et à ceux des États-Unis. Toutefois, il en est autrement du taux effectif de taxation, soit les taxes et impôts effectivement payés en pourcentage du rendement gagné sur un nouveau projet d'investissement⁴. Si la fiscalité québécoise se compare globalement à la moyenne canadienne et à celle des autres provinces, elle est nettement moins compétitive que la fiscalité américaine. À cet égard, les économistes Duanjie Chen et Jack M. Mintz de l'Institut de recherche C.D. Howe ont très bien démontré comment le système fiscal canadien décourage l'investissement. Ils ont aussi montré que le taux de taxe effectif sur l'investissement est supérieur au Québec qu'aux États-Unis⁵ (voir le tableau reproduit en annexe).

Le taux de taxe effectif sur l'investissement est supérieur au Québec qu'aux États-Unis.

³ Suppressions : 108 millions de mesures fiscales pour l'investissement, 63 pour la recherche scientifique et le développement expérimental, 133 de mesures concernant la taxe sur le capital. *Renseignements additionnels sur les mesures fiscales 2003-2004*, ministère des Finances.

⁴ « The effective tax rate on capital... is measured as the amount of taxes paid as a percentage of the return earned on a marginal investment project. The marginal project is one that earns a sufficiently high after-tax rate of return on investment that it covers the cost of financing... The effective tax rate on capital incorporates corporate income taxes, including the treatment of depreciation, inventory and financing expenses, capital taxes and sales taxes on capital components. » Duanjie Chen et Jack M. Mintz, « Taxing Investments: On the Right Track, But at a Snail's Pace », *Backgrounders*, Institut C.D. Howe, juin 2003.

⁵ Les auteurs ont fait le calcul pour des entreprises dont l'actif dépasse 15 millions de dollars.

Le milieu des affaires ne comprend pas pourquoi le gouvernement continue à imposer le capital alors qu'il sait pertinemment, et il l'a écrit maintes fois, que « la taxe sur le capital freine l'investissement » et que l'investissement est vital à notre survie économique.

À cet effet, si l'on veut réellement voir s'accroître les investissements des entreprises privées au Québec, le gouvernement doit s'engager à abolir progressivement cette taxe sur l'investissement qui est de 0,6 au Québec sur toutes les formes d'actifs (sauf dans le secteur bancaire), 0,3 en Ontario et qui est en moyenne aux États-Unis de 0,048 sur l'équipement, de 0,067 sur les terrains et de 0,01185 sur les inventaires. Cette taxe que les entreprises doivent payer, même lorsqu'elles accusent des pertes et qu'elles payent sur leurs emprunts, représente un redoutable obstacle à l'investissement.

○ *Une aide aux entreprises, teintée de pragmatisme*

Le gouvernement du Québec doit agir avec discernement dans le dossier de l'aide accordée aux entreprises. De façon générale, nous sommes d'avis que cette aide peut générer des effets pervers et s'avérer parfois coûteuse pour la société quand elle bénéficie à des entreprises qui auraient néanmoins choisi d'effectuer leurs opérations en territoire québécois. Elles génèrent aussi des distorsions économiques importantes à l'échelle macroéconomique. Mais pour y mettre un terme, il faudrait des ententes internationales interdisant toute aide gouvernementale aux entreprises. Or, de telles ententes sont peu probables à court terme et, tant que nos voisins du sud ou d'ailleurs utiliseront de tels instruments pour attirer les investissements, le Québec a peut-être intérêt à se montrer pragmatique.

Le pragmatisme et le réalisme nous font croire que le gouvernement ne doit pas s'interdire toute aide aux entreprises.

Par conséquent, le pragmatisme et le réalisme nous font croire que le gouvernement ne doit pas s'interdire toute aide aux entreprises. La concurrence avec d'autres gouvernements pour attirer et maintenir des entreprises en territoire québécois est féroce. Le gouvernement du Québec doit se créer une marge de

manœuvre pour agir de manière opportune dans des secteurs porteurs d'avenir. Les crédits d'impôt pour la recherche et le développement offerts par les gouvernements fédéral et provincial constituent des exemples d'aide porteurs pour le Québec. En effet, nous avons réussi à attirer des sièges sociaux nord-américains d'entreprises de classe mondiale dans l'industrie pharmaceutique, réalisation de plus en plus rare au Québec. Qui plus est, ces crédits d'impôt favorisent l'innovation au sein des entreprises, une composante essentielle de l'amélioration de la productivité.

Nous croyons que l'aide publique qui prend la forme d'investissement dans le capital humain ou dans les infrastructures d'utilité publique est préférable à une aide financière générale puisque l'actif que l'aide publique permet de financer conserve en grande partie sa valeur même si l'entreprise ferme ses portes.

Il faut donc comparer ce qui se fait au Québec en matière d'investissement privé avec ce qui se fait chez nos principaux concurrents ou avec ce qui se fait dans des pays, régions ou municipalités qui ont réussi à redresser leur structure économique, se donner des objectifs de résultats ainsi que des moyens pour y arriver. Cela nous semble une avenue prometteuse à considérer pour le fameux Conseil de la prospérité.

Enfin, un mot sur la nature de l'aide qu'un gouvernement peut accorder aux entreprises. Dans le passé, les gouvernements qui se sont succédé au Québec ont généralement privilégié d'aider les entreprises au moyen de subventions directes, ou de crédits ou de congés fiscaux. Il est arrivé que certaines entreprises quittent le Québec sans que le gouvernement n'ait eu la possibilité de rentabiliser son investissement. Nous déplorons de telles situations, et c'est notamment pour cela que nous croyons que l'aide publique qui prend la forme d'investissement dans le capital humain (formation continue, éducation, formation en entreprise, développement des compétences) ou dans les infrastructures d'utilité publique est préférable à une aide financière générale puisque l'actif que l'aide publique permet de financer conserve en grande partie sa valeur même si l'entreprise ferme ses portes.

- *L'amortissement accéléré, une mesure qui a déjà fait ses preuves*

Nous l'avons dit précédemment : les entreprises exportatrices et en particulier de nombreuses entreprises manufacturières sont particulièrement affectées par le comportement du huard. Elles doivent améliorer leur compétitivité et le rehaussement de la productivité et de la qualité passe par l'investissement dans de nouvelles façons de faire. À cet effet, l'amortissement accéléré est une disposition fiscale qui permet de stimuler l'investissement et de devancer certains projets. Nous le répétons, il est urgent de prendre des mesures pour stimuler la productivité dès maintenant. L'amortissement accéléré encourage les entreprises à effectuer rapidement leurs dépenses d'investissement et ainsi à devenir plus compétitives.

L'amortissement accéléré encourage les entreprises à effectuer rapidement leurs dépenses d'investissement et ainsi à devenir plus compétitives.

Dans le dernier budget, le gouvernement a réduit les dispositions relatives à l'amortissement accéléré pour les entreprises manufacturières. Peut-être que, comme le soulignaient les documents budgétaires, «cette mesure n'a pas eu les effets escomptés», mais il y a bien des façons de permettre aux entreprises d'amortir leurs investissements plus rapidement.

Aux États-Unis, cette mesure fait ses preuves. Sur le plan technique, les dispositions américaines sur l'amortissement accéléré diffèrent des mesures québécoises. Cependant, elles n'en sont pas moins importantes et elles expliquent en partie pourquoi la fiscalité des entreprises américaines est, dans les faits, si compétitive⁶.

Il n'est peut-être pas si surprenant alors que le taux de création d'entreprises ainsi que la valeur de l'investissement par habitant soient plus élevés aux États-Unis qu'au Canada et au Québec.

⁶ Chen et Mintz expliquent que la fiscalité américaine est plus compétitive que la fiscalité canadienne en raison des dispositions fédérales concernant l'amortissement accéléré et celles concernant le financement des inventaires.

Nous pensons que ces considérations doivent être prises en compte par le ministre des Finances dans son prochain budget.

○ *Un investissement nécessaire dans le capital humain*

Nous ne pouvons terminer cette section sur la productivité sans parler de la formation de la main-d'œuvre. On ne dira sans doute jamais assez que la formation et l'éducation sont des conditions nécessaires pour améliorer notre productivité, notre compétitivité et nos façons de faire, et pour sortir les régions de leur isolement économique. Les entreprises sont conscientes que, dans le contexte actuel où plus de sept emplois sur dix sont détenus dans le secteur des services et où la concurrence exige des entreprises qu'elles produisent des biens de qualité et haut de gamme, le développement du capital humain est une préoccupation incontournable pour la société québécoise. La question demeure toutefois entière, à savoir comment s'occuper de cette question de manière efficace et équitable?

On ne dira sans doute jamais assez que la formation et l'éducation sont des conditions nécessaires pour améliorer notre productivité, notre compétitivité et nos façons de faire, et pour sortir les régions de leur isolement économique.

Le Conseil du patronat du Québec est persuadé que toute la question de la formation continue et du développement des compétences mérite plus d'efforts, d'intérêt et de soutien que ce qui est fait actuellement. La volonté politique du gouvernement québécois de s'investir davantage dans ce secteur incontournable pour le développement économique mérite d'être plus manifeste. C'est là un secteur où, encore une fois, le Québec a intérêt à se comparer à d'autres, à identifier les pratiques gagnantes et à se doter d'objectifs précis de résultats. Nous ne sommes toujours pas convaincus de la pertinence de mesures coercitives comme la loi 90 qui oblige les entreprises à investir 1 % de leur masse salariale dans la formation de leur main-d'œuvre. Nous sommes d'avis que toutes les énergies et tous les efforts dépensés à gérer cette obligation fiscale pourraient être investis autrement. Certaines expériences internationales en matière de formation de la main-d'œuvre peuvent s'avérer des pistes extrêmement intéressantes pour le Québec. À titre d'exemple, les «chèques-formation» et les «comptes individuels de formation» seraient peut-être mieux à même de rencontrer l'objectif

actuellement poursuivi par la loi 90 et par l'ensemble de la société civile en cette matière, c'est-à-dire que les Québécois soient mieux formés.

▪ ***Promouvoir la création d'entreprises***

Dans le contexte d'un vieillissement prononcé de la main-d'œuvre québécoise, il est à prévoir que le taux de création d'entreprises diminuera dans un avenir rapproché si rien n'est déployé pour stimuler l'esprit d'entreprise.

Le Québec fait piètre figure au chapitre de la création d'entreprises. Le récent sondage⁷ réalisé par Global Entrepreneurship Monitor (GEM) indique que le Québec est loin derrière l'Ontario et l'Ouest canadien en matière de création d'entreprises. En effet, en 2002, le Québec se classait derrière l'Ouest canadien et l'Ontario au chapitre des activités entrepreneuriales avec un taux de 6,2 par comparaison à 10,8 pour l'Ouest et 10,3 pour l'Ontario (la moyenne canadienne est de 8,8 comparativement à 9,1 pour l'Irlande, 10,5 pour les États-Unis, 12,3 pour la Chine et 12,4 pour le Mexique). Dans le contexte d'un vieillissement prononcé de la main-d'œuvre québécoise, il est à prévoir que le taux de création d'entreprises diminuera dans un avenir rapproché si rien n'est déployé pour stimuler l'esprit d'entreprise.

Nous reconnaissons le travail exemplaire accompli dans ce secteur par la Fondation québécoise de l'entrepreneurship ainsi que le travail de recherche effectué par la Chaire Maclean Hunter de l'École des Hautes Études Commerciales. Dans la foulée de leurs travaux, nous voulons rappeler au ministre deux pistes d'action non négligeables afin de soutenir la création d'entreprises.

L'esprit d'entreprise est plus important aux États-Unis, notamment parce que devenir entrepreneur est une option professionnelle reconnue dans le système d'éducation américain.

D'abord, le volet formation. L'étude récente de GME indique que les facteurs d'ordre culturel expliquent en partie les différences observées dans les taux de création d'entreprises entre les pays. À cet effet, l'esprit d'entreprise est plus important aux États-Unis, notamment parce que devenir entrepreneur est une option professionnelle reconnue dans le système d'éducation américain⁸. Le

⁷ Global Entrepreneurship Monitor, *Le rapport canadien 2002*, Chaire d'entrepreneurship Maclean Hunter, novembre 2003.

⁸ Commission européenne, *L'emploi, l'emploi; Créer plus d'emplois en Europe*, Rapport de la Task-force pour l'emploi, 2003.

gouvernement du Québec pourrait faire beaucoup avec peu de moyens pour promouvoir l'esprit d'entreprise dans le système scolaire québécois.

Deuxièmement, nous voulons rappeler au ministre qu'en matière de création d'entreprises, il importe de soutenir les nouveaux entrepreneurs, notamment en réduisant le temps et les coûts nécessaires à la création d'une entreprise. Il est intéressant de savoir que le nombre de jours nécessaires à la création d'une société à responsabilité limitée n'est que de huit en Irlande et sept au Royaume-Uni. Nous n'avons toutefois pas les chiffres pour le Québec. Par contre, nous sommes persuadés que les tracasseries administratives au Québec font en sorte qu'il en coûte davantage en matière de temps pour créer une entreprise.

Récemment, le ministre du Développement économique annonçait la création d'un guichet unique (entrepreneur.com) pour aider au démarrage d'entreprise. À première vue, il s'agit d'une excellente initiative que nous saluons. Il n'en reste pas moins que la réglementation québécoise demeure lourde et fastidieuse. Trop de réglementation tue l'esprit d'initiative. Les personnes qui veulent se lancer en affaires ne sont pas équipées pour faire face à une machine qui n'est pas adaptée à leurs besoins. Par ailleurs, une réglementation trop rigide essouffle autant la PME que la plus grande entreprise pour lesquelles elle génère des coûts souvent inutiles, comme c'est aussi le cas pour les gouvernements qui doivent assurer la conformité de tels règlements. Le concept de réglementation efficace nous semble plus approprié. C'est une piste qui encore mériterait d'être approfondie par le gouvernement et son Conseil de la prospérité⁹.

Une réglementation trop rigide essouffle autant la PME que la plus grande entreprise pour lesquelles elle génère des coûts souvent inutiles, comme c'est aussi le cas pour les gouvernements qui doivent assurer la conformité de tels règlements.

- ***Encourager les personnes à participer davantage au marché du travail, notamment par un marché du travail plus flexible et plus fluide***

L'évolution démographique québécoise posera des défis majeurs sur le marché du travail. D'importantes pénuries de main-d'œuvre sont à prévoir dans un avenir

⁹ Voir à cet effet OCDE, *Politiques de régulation dans les pays de l'OCDE, de l'interventionnisme à la gouvernance de la régulation*, 2003.

rapproché. Nous savons que les secteurs d'emploi où le vieillissement de la main-d'œuvre est plus prononcé que la moyenne sont, par ordre décroissant, l'enseignement, l'administration publique, la santé et l'assistance sociale de même que les secteurs de la construction et de la production des biens (à l'exception de l'aéronautique, la pharmaceutique, l'informatique et l'électronique)¹⁰. Il n'est pas dit que les personnes à la recherche d'un emploi ont nécessairement les compétences requises pour occuper les postes qui sont et seront bientôt vacants. Le problème risque de nuire au développement des entreprises si des pénuries de main-d'œuvre spécialisée deviennent aiguës. Par ailleurs, à partir de 2010, le nombre de personnes en âge de travailler diminuera, ce qui accentuera davantage les problèmes de disponibilité de main-d'œuvre. Cette question préoccupe beaucoup les membres du CPQ depuis déjà quelques années¹¹.

Si l'emploi diminue et que la productivité n'augmente pas assez, c'est le PIB qui diminuera. Comment pourrions-nous maintenir notre qualité de vie?

Ce problème est de taille, il en va de notre richesse collective et de notre capacité à continuer de financer des services publics. En effet, si l'emploi diminue et que la productivité n'augmente pas assez, c'est le PIB qui diminuera. Comment pourrions-nous maintenir notre qualité de vie?

Nous sommes préoccupés par l'emploi au Québec et, afin de pouvoir créer l'emploi nécessaire pour maintenir nos conditions de vie, la main-d'œuvre doit être au rendez-vous.

À cet effet, le gouvernement du Québec peut entreprendre plusieurs actions pour inciter les gens à demeurer actifs ou à intégrer la population active. Premièrement, nous croyons que le ministre des Finances peut faire en sorte que la fiscalité des particuliers récompense davantage le travail. Nous y reviendrons dans la section qui traite de la fiscalité des particuliers.

¹⁰ CETECH. *L'avenir des jeunes sur le marché du travail québécois : renversement de la tendance des 30 dernières années?*, novembre 2002.

¹¹ Consultation annuelle effectuée par le CPQ auprès de ses entreprises membres. Ce facteur est le troisième en importance sur une liste de 17, immédiatement après le taux de change et la productivité.

54,6 % des entreprises membres du CPQ qui ont répondu à notre consultation de 2003, ont dit privilégier la retraite progressive ou partielle, le maintien en emploi du personnel par des horaires flexibles (46,4 %) et le compagnonnage entre le personnel expérimenté et les nouveaux employés (36,1 %) dans un contexte de vieillissement de la main-d'oeuvre.

Deuxièmement, nous encourageons le gouvernement à modifier le Régime des rentes du Québec de manière à encourager financièrement le prolongement de la vie active, la retraite progressive ou partielle. Il est intéressant de noter que 54,6 % des entreprises membres du CPQ qui ont répondu à notre consultation de décembre 2003 ont dit privilégier la retraite progressive ou partielle, le maintien en emploi du personnel par des horaires flexibles (46,4 %) et le compagnonnage entre le personnel expérimenté et les nouveaux employés (36,1 %) dans un contexte de vieillissement de la main-d'oeuvre.

Troisièmement, nous sommes d'avis que, pour encourager les personnes à participer davantage sur le marché du travail, il faut qu'il soit possible pour les familles de répondre à leurs besoins tout en répondant à ceux de leur travail. À cet effet, les règles implicites et explicites de mobilité sur le marché du travail doivent sans aucun doute devenir plus flexibles. Les programmes sociaux peuvent être revus conformément à cet objectif. Nous sommes prêts à en discuter afin de répondre à cette problématique de manière efficace. Des changements sont déjà en cours dans certaines entreprises au chapitre de la gestion des ressources humaines et des expériences intéressantes ont cours à l'échelle internationale. En ce domaine, le Québec a sûrement à apprendre des façons de faire dans des pays aux prises avec des problèmes démographiques semblables aux nôtres.

▪ ***Réduire la taille de l'État***

Nous sommes d'avis qu'en raison du départ prochain de nombreux fonctionnaires, le gouvernement détient actuellement de nombreuses possibilités pour revoir le mode de fonctionnement de l'État et en réduire ainsi la taille.

Le nombre de fonctionnaires québécois¹² par 1000 habitants est beaucoup plus élevé au Québec qu'en Ontario et que dans la plupart des autres provinces. Au Québec, le nombre de fonctionnaires par 1000 habitants est de près de 10 alors qu'en Ontario, on en compte 4. Il est vrai que le Québec gère ses impôts, qu'il a

Au Québec, le nombre de fonctionnaires par 1 000 habitants est de près de 10 alors qu'en Ontario, on en compte 4.

¹² Nombre de fonctionnaires du gouvernement du Québec.

rapatrié des fonctionnaires fédéraux pour la gestion de l'immigration et des mesures actives d'emploi. Le Québec offre aussi des services que l'on ne trouve nulle part ailleurs. Néanmoins, les technologies nouvelles et surtout l'importance de l'accroissement prévu des coûts en matière de santé et de services sociaux liés au vieillissement de la population nous amènent à dire que le gouvernement doit se concentrer sur ses missions essentielles sinon les contribuables ne seront pas en mesure de payer la facture.

Le message que le CPQ désire vous acheminer, c'est qu'il y a une limite à la capacité de payer des Québécois pour les services publics. « Trop d'impôt tue l'impôt », dit l'adage maintenant consacré. Or, ce seuil de tolérance fiscale vient limiter forcément la croissance des dépenses publiques.

Néanmoins, la redéfinition du rôle de l'État québécois doit se faire de manière rigoureuse. C'est encore là un chantier de travail dont le succès dépend de la façon dont les actions sont posées.

Le message que le CPQ désire vous acheminer toutefois, c'est qu'il y a une limite à la capacité de payer des Québécois pour les services publics. « Trop d'impôt tue l'impôt », dit l'adage maintenant consacré. Or, ce seuil de tolérance fiscale vient limiter forcément la croissance des dépenses publiques.

Certains diront que les Québécois sont les plus taxés en Amérique du Nord, mais que tel est le prix à payer pour les systèmes de santé et d'éducation que nous avons. Nous sommes en désaccord avec ce point de vue. L'économiste Jack M. Mintz¹³ a montré que, même en tenant compte des services publics offerts au Canada, dont la santé et l'éducation, les Canadiens payent plus d'impôt qu'aux États-Unis. En termes clairs : les Canadiens et les Québécois n'en ont pas pour leur argent.

- ***Gérer la dette de manière responsable et transparente***

La dette publique est très élevée au Québec et, en dépit des efforts entrepris par le gouvernement afin de réaliser l'objectif du déficit zéro, la dette brute a continué

¹³ Jack M. Mintz *Most Favored Nation : Building a Framework for Smart Economic Policy*, Institut C.D. Howe, 2001. Selon cette étude, même en tenant compte de la santé et de l'éducation, le taux de taxation réel sur le travail est de 59 % au Canada comparativement à 43 % pour les États-Unis.

d'augmenter, ce qui entraîne des pressions à la hausse sur le service de la dette. La dette publique du Québec est la plus élevée des provinces en pourcentage de son PIB, soit 44,2 %. Plus de 16 % des revenus autonomes du gouvernement est consacré au service de la dette. Dans le contexte du vieillissement de la population, le service de la dette limitera grandement la capacité du gouvernement à augmenter ses dépenses accrues sur le plan de la santé et de services sociaux.

Le gouvernement a intérêt à profiter de la situation économique actuelle pour commencer à réduire la dette du Québec car, en période de récession, cet exercice est impossible à faire sans infliger des coupures douloureuses dans les services publics.

Le gouvernement doit chercher à réduire le poids de la dette dans l'économie et diminuer également son importance puisqu'elle vient hypothéquer la capacité des gouvernements à financer les services publics. Le gouvernement a intérêt à profiter de la situation économique actuelle pour commencer à réduire la dette du Québec car, en période de récession, cet exercice est impossible à faire sans infliger des coupures douloureuses dans les services publics.

Par ailleurs, la comptabilité gouvernementale a été revue en 1997 de manière à reconnaître dans les états financiers tous les engagements actuariels à l'égard des régimes de retraite, la capitalisation des immobilisations et l'élargissement du périmètre comptable de manière à incorporer l'ensemble des organismes, entreprises publiques et différents fonds spéciaux dans le périmètre comptable. Ces modifications ont été implantées à partir de l'exercice financier 1997-1998 ce qui a eu pour effet d'augmenter les revenus et dépenses de près de 2 milliards et la dette nationale, de près de 20 milliards. Nous ne sommes pas convaincus que cet exercice a contribué à améliorer la rigueur en matière de gestion publique.

En effet, la consolidation de ces états financiers contribue souvent à générer des impacts financiers dans la gestion courante des services publics – des pressions comme du relâchement – parce qu'une entreprise publique aura vu ses revenus ou ses dépenses augmentés ou diminués. Comme le souligne le professeur Denis Bédard, de l'ÉNAP : « Pourquoi faudrait-il faire varier en cours d'année les dépenses des services publics pour tenir compte d'une hausse de la température

qui cause une diminution des bénéficiaires d'Hydro-Québec, alors qu'il n'y a pas de lien entre les deux secteurs? »¹⁴

Nous souhaitons que le gouvernement améliore ses pratiques comptables de manière à mieux identifier l'origine des passifs accrus.

Nous souhaitons que le gouvernement améliore ses pratiques comptables de manière à mieux identifier l'origine des passifs accrus. Il nous paraît peu souhaitable de voir se redéfinir le périmètre comptable au gré de la conjoncture économique. Le Québec gagnerait à pouvoir consulter à part entière la comptabilité, les actifs et les passifs des entreprises et des organismes publics. Il serait intéressant de présenter deux comptes différents : un premier pour les opérations ministérielles financées par le fonds consolidé et un deuxième pour les résultats des entreprises du gouvernement (seuls les dividendes versés seraient comptabilisés comme revenu au fonds consolidé). Le gouvernement pourrait ensuite présenter un bilan global reflétant la totalité de ses engagements financiers sous sa responsabilité. Ainsi, une telle pratique améliorerait la transparence, et elle nous semble plus propice à créer les consensus nécessaires à l'atteinte des objectifs visés.

3) LES SOURCES DE FINANCEMENT

La tarification présente plusieurs avantages, notamment celui de lier le financement directement à l'utilisation d'un service.

Les sources de financement ne sont pas infinies. Si la fiscalité des entreprises et celle des particuliers ont atteint leur limite, et si le gouvernement fédéral ne se montre pas plus généreux, il ne reste plus beaucoup de marge de manœuvre. Le gouvernement peut choisir d'augmenter les taxes à la consommation ou, encore, il peut explorer le domaine de la tarification et de la fiscalité dédiée.

Nous aurions aimé disposer de plus de temps pour étudier l'évolution de la tarification au Québec. Cette analyse sera pour une autre fois.

¹⁴ Denis Bédard. « Au-delà du "déficit zéro", la recherche de l'équilibre des finances publiques », *Télescope*, École nationale d'administration publique, vol. 10, n° 2, mars 2003.

Le message que le CPQ veut livrer au gouvernement en cette matière est que l'imposition générale des revenus a atteint ses limites et que le gouvernement a intérêt à explorer des champs fiscaux pour lesquels la perception est liée à l'utilisation ou, comme dans le cas de la santé, explorer des contributions spéciales dédiées à cette vocation particulière.

Toutefois, nous croyons que le gouvernement peut explorer de nouvelles sources de financement au chapitre de la tarification de certains services publics. Cette dernière présente plusieurs avantages, notamment celui de lier le financement directement à l'utilisation d'un service. Elle encourage les contribuables à adopter un comportement plus responsable autant d'un point de vue économique que d'un point de vue environnemental, par exemple.

Cependant, la tarification n'est pas toujours un mode de financement progressif. Dans certains cas, l'incidence fiscale de la tarification désavantage les personnes et les entreprises dont les revenus sont faibles. Par contre, la tarification peut parfois être plus progressive que l'impôt sur le revenu, comme c'est le cas pour la tarification de l'enseignement universitaire. Dans ce cas, faire payer l'enseignement universitaire par les impôts généraux revient à transférer les revenus des moins nantis aux plus nantis.

La tarification peut aussi engendrer des coûts de perception qui sont improductifs. Pour ces raisons, le gouvernement doit étudier cas par cas les effets de ce mode de financement. Il peut décider ainsi de remédier, en partie, aux effets pervers de cette forme de financement public par des crédits d'impôt remboursables comme les gouvernements le font pour la TPS et la TVQ ou en tenir compte dans la détermination de la prestation de la sécurité du revenu.

La croissance économique demeure le meilleur moyen d'améliorer la capacité à payer du gouvernement.

Le message que le CPQ veut livrer au gouvernement en cette matière est que l'imposition générale des revenus a atteint ses limites et que le gouvernement a intérêt à explorer des champs fiscaux pour lesquels la perception est liée à l'utilisation ou, comme dans le cas de la santé, explorer des contributions spéciales dédiées à cette vocation particulière. Toutefois, nous tenons à le répéter, dans un contexte de prudence et de rigueur fiscales, la croissance économique demeure le meilleur moyen d'améliorer la capacité à payer du gouvernement. C'est pourquoi il se doit d'analyser l'impact de ses modes de financement sur la croissance économique.

4) LE FARDEAU FISCAL DES CONTRIBUABLES QUÉBÉCOIS

- *Le fardeau fiscal des contribuables doit être définitivement allégé*

Comme on peut le voir dans le document de consultations prébudgétaires, c'est au Québec que le fardeau fiscal global des particuliers est le plus élevé au Canada. Au chapitre de l'impôt sur le revenu des particuliers, à cause de la structure fiscale québécoise, les Québécois payent 13,1 % de plus d'impôt qu'ailleurs au Canada, et près de 30 % de plus d'impôt qu'en Ontario; c'est un écart total de 2,128 milliards avec le reste du Canada et 4,822 milliards avec l'Ontario¹⁵. Le fardeau fiscal du contribuable québécois en matière d'impôt sur le revenu est très lourd.

À titre d'exemple, les taux de taxation provinciaux en 2003 pour l'Ontario¹⁶ étaient de 6,05 %, 9,15 % et 11,16 % alors qu'ils étaient de 16 %, 20 % et 24 % pour le Québec. Par ailleurs, les seuils d'imposition en Ontario étaient nettement à l'avantage des contribuables, soit de 0 à 32 435 \$, 32 435 \$ à 64 871 \$ et 64 871 \$ et plus, alors qu'au Québec, les taux augmentent beaucoup plus rapidement (0 à 26 000 \$, 26 000 \$ à 52 000 \$ et 52 000 \$ et plus). Il n'est pas surprenant que les Québécois se sentent étouffés par l'impôt puisque les 2,7 millions d'entre eux qui ont un revenu total entre 20 000 \$ et 100 000 \$ se partagent 74,8 % de l'impôt. Les 110 028 Québécois qui gagnent plus de 100 000 \$ payent 22,5 % de l'impôt. Ainsi, la presque totalité de l'impôt sur le revenu est payée par 37,5 % de la population du Québec. Ainsi, non seulement le fardeau fiscal est plus élevé au Québec qu'ailleurs au Canada, mais de plus il est payé par moins de monde!

Ainsi, la presque totalité de l'impôt sur le revenu est payée par 37,5 % de la population du Québec.

Par ailleurs, quand on constate que, depuis quelques années, les services publics sont rationnés de toutes sortes de manières, nombreux sont ceux et celles qui commencent à être essoufflés fiscalement parlant. On ne doit pas oublier qu'il

¹⁵ Voir document de consultations prébudgétaires du ministère des Finances, p. 25. Rappelons que l'écart est calculé en appliquant au Québec la structure d'imposition de chaque province.

¹⁶ Ces taux ontariens ne tiennent pas compte de la surtaxe sur les plus hauts revenus, dont l'abolition a été reportée par le nouveau gouvernement libéral.

s'agit toujours du même contribuable qui verra son impôt foncier s'accroître, ses taxes scolaires augmenter et ses tarifs d'électricité grimper.

La progressivité des taux est telle qu'elle décourage le travail pour de nombreux Québécois, riches comme pauvres.

▪ ***Il faut revoir la cohérence globale de l'impôt sur la fiscalité des particuliers***

On peut s'interroger sur la cohérence globale de l'impôt sur la fiscalité des particuliers. Par exemple, les taux d'imposition au Québec progressent rapidement. Il en est ainsi car, au fil des années, les taux d'imposition n'ont pas été indexés. Est-ce vraiment souhaitable de maintenir une telle progressivité dans les taux?

Plusieurs contribuables ne payent pas d'impôt, ce qui vient miner l'adhésion politique à notre système fiscal. En plus, la progressivité des taux est telle qu'elle décourage le travail pour de nombreux Québécois, riches comme pauvres. Avons-nous les moyens d'avoir un système fiscal qui décourage le travail?

L'importance des dépenses fiscales est telle, qu'elle vient miner en quelque sorte la crédibilité du système.

Pour le contribuable québécois, la fiscalité n'est pas simple. De nombreuses dépenses fiscales ont vu le jour au fil des années. Ainsi, au Québec, en 2001, le coût global des dépenses fiscales associées à l'impôt sur le revenu des particuliers était de 9040 milliards soit 36 % de l'impôt total payé¹⁷. Nous sommes d'avis qu'il est temps de revoir la cohérence de la fiscalité des particuliers. L'importance des dépenses fiscales est telle, qu'elle vient miner en quelque sorte la crédibilité du système. En effet, deux contribuables gagnant le même revenu ne sont pas imposés de la même manière. Si certaines dépenses fiscales sont justifiées, comme celles associées à la famille, d'autres le sont certainement moins. Il est peut-être temps de faire le ménage et de revoir complètement le partage des coûts des services publics.

Pourquoi ne pas profiter de la volonté politique exprimée par le gouvernement de réduire le fardeau fiscal des contribuables québécois pour en revoir la cohérence? Nous croyons qu'il est plus propice de revoir la cohérence de la fiscalité des

¹⁷ Le coût des dépenses fiscales associées à l'impôt sur le revenu des entreprises était de 1,639 milliard, soit 16,7 % du total de l'impôt des sociétés. Source : Gouvernement du Québec. *Dépenses fiscales*, 2003, p. 27.

particuliers quand on veut réduire le fardeau total que lorsqu'il s'agit de l'augmenter.

- ***Des principes importants pour le CPQ***

Les membres du CPQ sont préoccupés par les pénuries de main-d'œuvre qui commencent déjà à se faire sentir. C'est pourquoi nous vous recommandons d'examiner les moyens de rendre la fiscalité québécoise plus incitative au travail. Si la concurrence avec des pays comme la Chine et ceux de l'Asie du Sud-Est limite les hausses possibles dans les coûts de main-d'œuvre pour certains secteurs, des mesures fiscales comme un supplément au revenu du travail pour les familles faiblement rémunérées (ou un impôt négatif pour les faibles salariés), comme il en existe aux États-Unis et ailleurs en Europe, constitue, selon nous, de bons choix.

Le gouvernement ne doit pas oublier qu'une baisse des impôts exerce des effets favorables sur la croissance économique.

Les seuils d'imposition augmentent très rapidement au Québec, ce qui décourage le travail pour les travailleurs spécialisés. Aussi, l'élargissement des seuils d'imposition, à commencer par l'augmentation de la limite supérieure du deuxième seuil, est à considérer si on souhaite inciter les travailleurs plus âgés, généralement mieux payés, à poursuivre leurs activités sur le marché du travail.

Enfin, si on veut attirer et maintenir au Québec des personnes qui commandent de hauts revenus parce qu'ils ou elles détiennent des compétences recherchées, il faudra aussi penser à réduire le taux maximum d'imposition sur le revenu.

- ***Les baisses d'impôt ne doivent pas nous ramener à des déficits budgétaires***

Nous sommes conscients, toutefois, que le gouvernement n'a pas beaucoup de marge de manœuvre pour alléger rapidement le fardeau fiscal lié à l'impôt sur le revenu. Toutefois, le gouvernement ne doit pas oublier qu'une baisse des impôts exerce des effets favorables sur la croissance économique, car elle stimule la consommation et l'investissement des ménages, ce qui, à son tour, fait tourner la roue économique. Ainsi, les retombées positives d'une baisse des impôts sur

Mais il faut être prudents, car le retour au déficit et à l'accroissement de la dette est un cercle vicieux.

l'économie, ajoutées aux effets sur les revenus publics d'une bonne activité économique pourraient compenser rapidement la baisse initiale des revenus provenant de l'impôt des particuliers et ne pas nuire à l'équilibre budgétaire. Tout est une question de dosage et de « timing ». Mais il faut être prudents, car le retour au déficit, à l'accroissement de la dette et des dépenses qui s'ensuivent au chapitre des paiements en intérêts, est un cercle vicieux. C'est pour cette raison que le CPQ recommande au gouvernement d'analyser l'impact économique de ses choix budgétaires. Il se pourrait qu'une telle analyse démontre le bien-fondé de procéder aussi rapidement à une baisse de l'impôt qu'aux réductions de dépenses pour générer le maximum d'impacts positifs sur l'économie québécoise. L'analyse de ces scénarios serait très instructive pour créer des consensus au sein d'un futur Conseil de la prospérité.

CONCLUSION

La commande est grande pour le ministre des Finances du Québec. **Il est certain que, pour réaliser ses objectifs, le gouvernement a besoin de l'appui de tous les Québécois et de toutes les Québécoises.**

▪ *Informar la population*

Une population bien informée des raisons qui expliquent les choix que le gouvernement entreprend est sans doute une des conditions premières de réussite.

▪ *Mettre le cap sur la croissance*

Dans les années 90, le Québec n'a pas profité autant que l'Ontario et le reste du Canada de la formidable période de prospérité nord-américaine. Il y a sans doute une multitude de raisons à cela. Les gens d'affaires au Québec ont cherché pendant cette période à travailler avec le gouvernement pour améliorer l'économie du Québec. Ils étaient là, à toutes les tables, mais ils n'ont pas toujours été écoutés.

Il est plus que temps de mettre le cap sur la prospérité

Et, dans l'intervalle, le temps file et les retards s'accroissent alors que la population continue à vieillir.

Il est plus que temps de mettre le cap sur la prospérité. La croissance permet de réduire les impôts, de réduire la dette, de faire face au vieillissement. Elle permettra de sortir de la quadrature du cercle. Mais pour y arriver, il faut revoir nos façons de faire, encourager l'investissement privé, inciter au travail, développer les compétences, favoriser l'esprit d'entreprise, moderniser l'État, réduire les impôts, soutenir la conciliation des besoins de la famille et du travail.

Le CPQ est d'avis que le gouvernement du Québec peut agir avec doigté et discernement afin de maintenir et fortifier la croissance économique au Québec. Le gouvernement du Canada a aussi un rôle à jouer, et nous enjoignons le gouvernement du Québec à établir de bonnes communications avec le fédéral pour qu'en matière d'économie les priorités fédérales renforcent celles du Québec.

▪ ***Un Conseil de la prospérité***

Nous proposons au gouvernement du Québec de s'adjoindre un Conseil de la prospérité, dont la composition reflétera les forces vives du Québec.

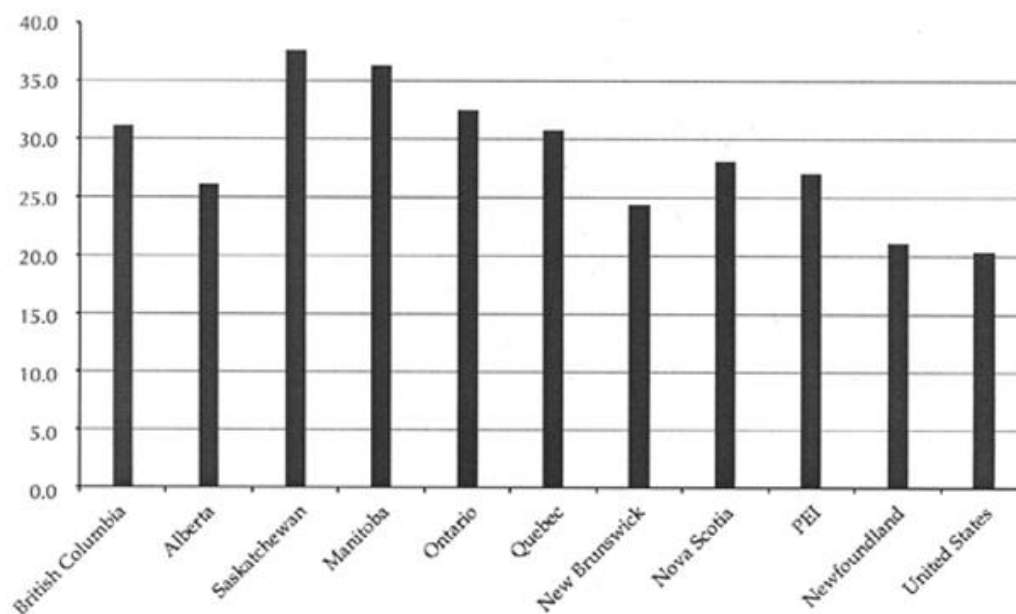
Nous proposons au gouvernement du Québec de s'adjoindre un Conseil de la prospérité, dont la composition reflétera les forces vives du Québec et qui aura comme mandat de se fixer des objectifs économiques et sociaux réalistes, de participer à leur réalisation chacun de leur milieu et cela, «selon l'art de la comparaison», méthode qui se développe beaucoup dans le monde. De tels conseils existent ailleurs dans le monde et ces expériences sont généralement couronnées de succès.¹⁸

Certains diront que nous n'avons pas beaucoup parlé de la lutte contre la pauvreté. Nous avons choisi de parler de prospérité pour tout le monde.

¹⁸ Notamment, la Norvège dont la structure économique n'est pas si éloignée de la nôtre. Plus près de nous, les gouverneurs des États américains président de tels conseils.

ANNEXE

Figure 1: Provincial Aggregate Effective Tax Rates in Comparison with the United States, 2003



Source : Duanjie Chen et Jack M. Mintz (June 2003), « Taxing Investments: On the Right Track, But at a Snail's Pace », *Backgrounder*, Institut C.D. Howe.